
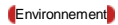


Edition du 23 Mai 2014

 Imprimer

Ségolène Royal veut accélérer la fin de l'utilisation des pesticides dans les communes

 Environnement

En arrivant au ministère de l'Écologie, Ségolène Royal avait prévenu qu'elle s'appuierait sur son « bilan » environnemental en tant que présidente de la région Poitou-Charentes. C'est ce qu'elle a fait hier, en annonçant la généralisation à l'échelle nationale d'une action menée depuis 2009 dans cette région : l'opération « Terre saine, communes sans pesticides ».

Plusieurs centaines de communes de la région ont adhéré à cette démarche qui consiste à signer une charte (au niveau communal ou intercommunal), avec un engagement de supprimer, dans un délai défini, tout usage des pesticides sur « toutes les propriétés communales / intercommunales ou propriétés privées gérées par la commune / l'intercommunalité ou son délégataire ». Une fois l'objectif atteint, la commune peut installer aux entrées de ville un panneau « Terre saine, commune sans pesticides ». La signature de la charte donne droit aux communes d'avoir « un accès prioritaire aux personnes ressources et centres de ressources de la région », dans le cadre du Plan régional de réduction des pesticides.

La ministre de l'Écologie a donc annoncé hier la généralisation de ce dispositif, avec la création d'un label national « Terre saine, villes et villages sans pesticides », avec le soutien des Agences de l'eau. Seront en plus lancées des actions de sensibilisation des jardiniers amateurs (programme Jardiner autrement) et des actions d'éducation dans les écoles. Ségolène Royal a annoncé son intention d'écrire prochainement à tous les maires de France pour leur expliquer les enjeux de cette démarche.

Lors de la séance officielle de lancement du programme, plusieurs maires ont témoigné, notamment pour dire que le renoncement aux pesticides à l'échelle communale n'était pas seulement profitable du point de vue écologique, mais également financier - générant de réelles économies.

Rappelons que la loi Labbé du 8 février 2014 prévoit déjà l'interdiction des pesticides dans les communes à l'horizon 2020 (lire *Maire info* du 10 février). Mais outre le délai, jugé beaucoup trop long pour nombre d'associations environnementales, la loi ne s'applique pas à deux espaces généralement gourmands en produits phytosanitaires : les stades et les cimetières. Plusieurs associations appellent donc le gouvernement à aller plus loin, et s'appuient sur des exemples de communes qui ont banni, en quelques mois, les pesticides - y compris dans les cimetières. C'est le sens d'un communiqué publié hier par trois associations environnementales, intitulé « *Mme Royal, vous en avez rêvé, les associations l'ont fait* ». Ces associations estiment qu'au lieu de 2020, la date de 2015 ou de 2016 « offrirait un délai suffisant pour changer de pratiques, informer les citoyens et former les élus et le personnel municipal aux alternatives à l'utilisation de pesticides ».